

## MAISON des HABITANTS

Compte-rendu de la réunion du mercredi 4 décembre 2024

---

*Habitants : Yasmine FRANJULIEN, Catherine RAPIN, Cédric LEROY, Agnès POULET, Oriane AMALRIC et Yannick MARTIN*

*Elus : Marine LEGENDRE et Isabelle MIROGLIO*

Agent : Céline VERDON

*Excusés : Jean-Luc PETITCLERC, Laurence KAHN, Josette RECALT, Aline AUGER, Carole BILLON, Pauline NEUWIRTH, Sylvie CROZEL, et Gaëlle KARCHER*

Agnès propose de remettre un facilitateur en place lors des réunions pour une meilleure gestion des prises de parole.

### 1- Actualités

- Quid de la proposition de Pauline : « J'ai un ami qui nous propose 2 ordinateurs (écran + tour). Est-ce que ça nous intéresse ? Si oui, peut-on les stocker quelque part ? »

Céline fait le lien avec Pauline pour voir avec elle l'état du matériel.

- Webinaire proposé par Yannick.

« Coconstruisons des projets de tiers-lieux »

Organisé par le Centre d'échanges et de ressources bâtiments & aménagements durables en Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.ville-amenagement-durable.org/Coconstruisons-des-projets-de-tiers-lieux>

Personne n'a pu y assister. A ce jour, aucun CR n'est disponible sur le site.

### 2- Statuts de la future association

Pour rappel, le groupe a décidé à la réunion précédente :

- 1- De rédiger les statuts de l'association
- 2- Puis de lancer un appel à participation pour recruter les membres de l'association à l'occasion de la prochaine réunion publique
- 3- Enfin, de créer l'association et de déposer les statuts / monter la 1<sup>ère</sup> AG pour élire le bureau

➤ L'objet de la future association :

Voici la proposition validée par le groupe :

« L'association a pour objet de faire vivre un lieu convivial, inclusif, polyvalent, festif, ouvert à toutes et tous, favorisant la participation citoyenne collective, associative et individuelle, l'intergénérationnel, le lien et la mixité sociale. »

➤ Question de la gouvernance : souhaitons nous appliquer le fonctionnement de l'Holocratie à notre association ?

Avis de Jean-Luc par mail en amont de la réunion : « L'Holocratie risque de rebuter de potentielles candidatures. En cas de choix de ce mode de gouvernance, il faudrait une formation et un accompagnement, avec du coup un financement non négligeable...

Un règlement intérieur, qui précise le mode de fonctionnement et de prise de décision, et un état d'esprit à respecter de type holocratique me paraissent, au premier abord, préférables. »

Le groupe est globalement de l'avis de Jean-Luc, le fonctionnement de l'holocratie est complexe, peut-être pourrait-il être mis en place dans un second temps. Du temps et des moyens financiers seront à prévoir pour se former. Marine indique qu'elle souhaite se former à l'Holocratie.

Des principes holocratiques peuvent d'ors et déjà être intégrés au fonctionnement de l'association.

➤ Le groupe valide que l'association sera sur un modèle collégial.

Une trame type de statut avec un fonctionnement collégial est jointe au CR et a été travaillé avec le groupe pour l'adapter au projet. Les éléments surlignés en jaune sont ceux modifiés lors de la réunion.

Cf doc joint

Les rôles du conseil collégial sont stratégiques, administratifs, financiers, juridiques, dans l'interface avec l'extérieur et en lien avec la communication.

Entre le conseil collégial et l'AG, la question se pose d'une autre instance plus opérationnelle qui comprendrait le coordinateur, les référents d'activités, certaines associations, la commune...

Question de l'interface entre le collège et cette instance opérationnelle ?

Ou créer un conseil élargi qui inclurait la commune, les associations partenaires, ...

La CAF serait invitée à l'AG annuelle.

Voici les dates prévisionnelles des prochaines réunions, toujours de 18h à 20h, le lieu sera indiqué au fur et à mesure :

Mercredi 29 janvier,

Mercredi 25 mars,

Mardi 8 avril,

Mardi 20 mai

Mercredi 18 juin.

**Merci à tous de votre participation !**